

NOTE DE SYNTHÈSE

COMPTE ADMINISTRATIF 2024 BUDGET PREVISIONNEL 2025

Conseil municipal du 3 avril 2025

LE BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE

I – LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Le niveau global des dépenses de fonctionnement 2024 est de 9 043 919,82 €, soit + 4,20 % par rapport au CA 2023, après une augmentation de +5 % en 2023, l'inflation s'est stabilisée en 2024 à 2,3 %.

Le BP 2025 prévoit un niveau de dépenses porté à 10 909 311 €, soit +0,60 % par rapport au BP 2024 dont la projection d'un autofinancement de 1 550 465 €.

A- Chapitre 011 : Charges à caractère général

1 – Le niveau des dépenses 2024 est de 2 488 121 € soit + 16,4 % par rapport au CA 2023, avec :

Dans un contexte inflationniste, ont augmentés :

- Le coût des repas : +5,13% (+19 000€) ;
- L'entretien des bâtiments de la commune dont un sinistre de 76 300 € pris en charge par l'assurance Dommages Ouvrages à Grain de Sel;
- Le coût des prestations, des marchés d'entretien, des marchés d'assurance et des contrats de maintenance ;
- Surtout, le coût de l'énergie qui a presque doublé, passant de 257 905€ à 470 000€.

Ont été mis en œuvre ou augmentés :

- Les dépenses pour le festival de la jeunesse, la nouvelle gestion de mercredi Loisirs (ALSH) en année pleine et le développement de nouvelles navettes pour le fonctionnement de ce service ainsi que celui des Vacances Loisirs, le développement des actions d'animations culturelles, en lien avec l'école de musique ;
- La mise en place du Fond Innovation Pédagogique pour l'école Guyomard : +18 000€ ;
- Les frais d'entretien pour les terrains extérieurs : +15 000€ ;
- La location de matériel technique (tondeuse), de modulaires pour l'amélioration de la gestion des services techniques ;

2 – Les dépenses des charges à caractère général se stabilisent en 2025 :

Après 2 années très inflationniste, les dépenses de fonctionnement se stabilisent :

- Après une forte hausse, le coût de l'énergie baisse de 7% soit : -50 000 €,
- De nouveau contrat de prestations sont prévus comme la rédaction du Document unique 25 000 €, l'archivage 20 000 € et la participation au coût de l'instruction des Autorisation des Droits du Sol (ADS) à GMVA pour 20 000 €,
- Suite à un défaut de siphons au complexe Le Derf, l'assurance Dommage Ouvrage prend à sa charge le changement pour 13 300 €,
- Enfin, à compter de septembre 2024, le centre sportif Le Derf a ouvert à l'ensemble des activités programmées, avec des espaces supplémentaires mis à disposition des services et des associations sportives. Cette réouverture a un impact entre autres, sur les dépenses de marchés d'entretien, d'électricité, de gaz et de fournitures, effet année pleine.

Par conséquent, le chapitre 011 évoluera en 2025 de +1,78 % des dépenses réelles par rapport au CA 2024, soit +44 335 €.

B – Chapitre 012 : Charges de personnel

1 - Le niveau de dépenses 2024 est de 5 108 580 € soit +4,40 % par rapport au CA 2023.

En termes de gestion du personnel, les évolutions suivantes ont été mises en œuvre en 2024 :

- Stabilisation des effectifs suite à de nombreux remplacements réalisés en 2023 et qui ont été rémunérés en année pleine en 2024 ;
- Mise en œuvre de revalorisations indiciaires nationales : impact année pleine de la revalorisation de +1,5% en juillet 2023 et augmentation de 5 points d'indice en janvier 2024 pour tous les agents : + 65 000€ ;
- Premiers paiements du Forfait mobilité durable, mis en œuvre en septembre 2023 ;
- Afin d'améliorer la couverture santé des agents mais aussi pour rendre plus attractive la collectivité, mise en place anticipée de la participation financière de la commune de 15€ par mois pour la Mutuelle des agents et 15€ aussi par mois pour la Prévoyance, : + 25 000€.

Par ailleurs, la collectivité a organisé :

- Le recensement de la population : + 47 000€ ;
- Les élections européennes et législatives : + 18 000€.

2 – En 2025, l'organisation de la collectivité sera stabilisée :

- Stabilisation des effectifs avec la titularisation de 7 agents en postes,
- La création d'un ½ poste pour la gestion de la salle de spectacle,
- L'augmentation de 3 points de la cotisation CNRACL prévue par la loi de finances + 90 000 €,
- Le Glissement de Vieillesse et Technicité (GVT) + 50 000 €

Les charges de personnel augmentent donc de +186 088 €, soit +3,64% par rapport au CA 2024.

C – Chapitre 65 : Les autres charges de gestion courante :

Au titre de 2024, ces dépenses ont évolué de -23,30 % par rapport au CA 2023 du fait :

- L'inscription d'une perte sur créance irrécouvrable au titre de la rupture marché de travaux avec l'entreprise Belliard : +281 380€ sur l'exercice 2023 ;

En 2024, l'évolution des charges de gestion courante est induite principalement par :

- L'augmentation de la subvention au CCAS, d'un montant de +3 000€, dans un contexte d'ouverture des locaux définitifs de la Maison des habitants ;
- Une inscription du niveau des dotations scolaires, fonction du nombre d'élèves sur le territoire ;
- L'augmentation du montant global des subventions versées aux associations, dans un contexte d'organisation de festivités particulières (anniversaires) et de festivités récurrentes : + 8 972€ ;
- L'augmentation de 1 000€ de la subvention au budget annexe de la réserve naturelle ;
- Dans le cadre de la mise en place de la M57, la maintenance des logiciels hébergés en cloud et pouvant bénéficier d'une récupération de la TVA sont affectés au chapitre 65 désormais, pour un montant de +38 800€.

Pour l'exercice 2025, les charges de gestion courante vont a de +29 484 € soit +3.5% par rapport au CA 2024.

- Une inscription du niveau des dotations scolaires, fonction du nombre d'élèves sur le territoire ;
- L'augmentation de 1 000€ de la subvention au budget annexe de la réserve naturelle ;
- Les prestations informatiques pouvant bénéficier d'une récupération de la TVA, pour un montant de +51 350€ contre 38 800 € en 2024, (nouveau logiciel à l'état-civil ; au service marché).
- La subvention d'équilibre du CCAS sera identique à celle de 2024

D - Chapitre 66 : Les charges financières :

En 2024, ces dépenses ont augmenté de 27 266 € par rapport à 2023 suite à un nouvel emprunt contracté en décembre 2023.

En 2025, Les intérêts de la dette vont encore augmenter de 5 580 €, soit +3,13%, du fait d'un nouvel emprunt de

750 000 € contracté en octobre 2024.

E – Chapitre 67 : Les charges exceptionnelles :

Au titre de 2024, ces dépenses ont été de 1 951,82 € contre 17 808,82 € par rapport au CA 2023 du fait :

En 2024, avec la nomenclature M57, ce chapitre n'est utilisé que pour les annulations de titres antérieurs. Toutes les autres écritures ont été basculées au chapitre 65.

En 2025, il est prévu d'inscrire 5 000 €.

F – Chapitre 68 - Dotation pour dépréciation :

En 2024, l'écriture de « Provision pour dépréciation » (dettes de plus de 2 ans non recouvrées), n'a pas été passée car il y a eu une reprise sur la provision suite à des admissions en non valeurs et des paiements donc une recette.

Pour 2025, le montant inscrit au chapitre 68 est de 31 000€ qui se décompose pour 5 000 € pour provision pour dépréciation et 26 000 € pour les provisions des jours épargnées sur les comptes épargne-temps (nouvelle obligation de la M57).

G – Chapitre 042 : Les opérations d'ordre :

En 2023, le chapitre présente les écritures comptables suivantes :

- Différence pour cession pour un montant de 23 900 € (reprise d'un véhicule) ;
- Dotations aux amortissements pour 394 140,80 € contre 353 113,60 € en 2023. Cette hausse est due à la M57 qui impose l'amortissement au prorata-temporis depuis 2024, c'est-à-dire dès la mise en services de l'acquisition ;

En 2025, les dépenses d'amortissement vont encore augmenter :

- Dotations aux amortissements pour 439 600 €, soit +11,53% par rapport au CA 2024, au vu des travaux d'investissement et l'acquisition de matériels fin 2024 ;
- Inscription d'un virement à la section d'investissement de 1 550 465 € contre 1 543 267 € au BP 2024, soit une stabilité de la prévision de l'autofinancement attendue.

II - LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

A – chapitre 013 : Les atténuations de charges

En 2024, les remboursements d'assurance et d'indemnités journalières, au titre de l'absence d'agents, ont diminué par rapport à 2023 de - 22 685,55 €, soit -31%, beaucoup moins d'arrêt de travail pour longue maladie.

Les perspectives 2025 seront plus prudentes, avec un montant inscrit de 35 000€.

B – Chapitre 70 : Les recettes provenant des prestations de services publics :

En 2024, les produits des services ont en augmentation de +16 180 €, soit +1.24% :

- Augmentation des recettes, suite à la création du service mercredi-loisirs + 16 000 €,
- Augmentation des recettes pour la restauration scolaire + 9 480 €,
- Augmentation des encaissements concession cimetière +12 588 €,
- Remboursement par GMVA de la publicité sur les mobiliers urbains pour 13 100 €,
- de la diminution du remboursement de la commune de Theix Noyal, au titre de l'Entente : recrutement directe d'un agent par cette commune - 24 000 € .

La projection 2025 prévoit +9 000 € au regard notamment :

- de la revalorisation des tarifs .

C –chapitre 731 Fiscalité locale:

Attention, à partir de 2024, la nomenclature comptable M57 a individualisé, dans un nouveau chapitre, la fiscalité locale en créant un chapitre 731.

Le montant global de ce chapitre est de 7 641 058,45 €. A lui seul, il représente 70 % des recettes de fonctionnement. Il concerne les impôts ménages, les droits de mutations, la TLPE, les droits de places.

1 - Les contributions directes :

En 2024, les recettes des contributions directes ont augmenté de +9%, pour un montant de +571 608€. Cette hausse correspond à la revalorisation des bases fiscales +3,9 %, l'augmentation des taux de fiscalité voté en avril 2024 +4% et l'intégration des nouveaux logements pour 1,1%

Pour 2025, les bases d'imposition sont revalorisées par la loi de finances de +1,7 %.

La collectivité projette par ailleurs une intégration de 50 nouveaux logements, soit une évolution de +1% des bases physiques.

Le coefficient correcteur versé par l'Etat (pour compenser la différence entre la TF du Département et la TH de la commune) sera d'environ 670 241 €, soit +11 203 € par rapport à 2024 (+1,7%).

La Municipalité a fait le choix de ne pas augmenter les taux de la fiscalité pour l'année 2025.

Le montant des contributions directes 2025 augmente donc de +2%, pour un montant de +124 829€.

2 - Les droits de mutation

En 2023, la chute des droits de mutation sur SENE a été de 33% soit 8 points de plus que sur le Morbihan, dans sa totalité. Au vu de ce contexte, il avait été inscrit au budget 2024, le montant de 475 000 €. Le marché immobilier est resté très attractif contre toute attente. La commune a encaissé 587 691 € de recettes.

Par prudence, en 2025, il est projeté de percevoir une DMT0 à hauteur de 500 000€.

3- La Taxe locale sur la publicité extérieure

La perception de cette taxe poursuit son rattrapage, progressant de 90 148 € en 2024 à une projection de 101 000 € en 2025.

D- Chapitre 73 - Impôts et taxes

Attention, à partir de 2024, ce chapitre comprend uniquement les dotations communautaires et la taxe sur les paris hippiques.

Concernant les dotations communautaires,

En 2024, l'attribution de compensation n'a pas été modifiée par l'intégration d'une nouvelle compétence. Elle est d'un montant 488 263€

Ce montant est maintenu au titre de l'exercice 2024.

Par contre, la dotation de solidarité communautaire a baissé de -18 403 €, soit un montant de 287 579 €.

Comme prévu dans le pacte financier et fiscal voté en 2023, GMVA évalue maintenant et chaque année le mode de calcul de la Dotation de Solidarité Communautaire au vu des dépenses d'investissements programmées et ce, jusqu'en 2028.

Pour 2025, l'agglomération appliquera encore une baisse de cette dotation soit - 20 262 € afin de se dégager des marges de manœuvre pour pouvoir investir.

Le montant de ce chapitre est de 755 660 € contre 777 883 €, en 2024.

E – Chapitre 74 - Les dotations & subventions

1 - La DGF se stabilise par rapport au CA 2023

Après plusieurs années de baisse, l'enveloppe globale de la DGF a été réévaluée cette année +1,7%, ce qui permet une légère augmentation du montant pour la commune de Séné, soit 909 178 € (DGF, DSR et DNP) contre 903 615 € en 2023.

Par contre, en 2022 et 2023, la commune perçoit la dotation pour la biodiversité d'un peu plus de 55 500 €. Cette dotation est destinée aux communes classées dans un parc naturel régional qui présentent une zone naturelle sur +50% du territoire. En 2024, la commune a subi la suppression de la Dotation biodiversité et aménités rurales. Les critères ayant été revues, la Commune ne peut plus percevoir cette dotation.

Pour 2025, la DGF globale va augmenter de 40 000 €. C'est pour partie, l'effet de l'augmentation des taux d'impositions en 2024 qui a engendré une baisse du Coefficient Moyen du Potentiel Fiscal (CMPF) de la commune et donc en compensation une hausse de la DGF.

2 – Les subventions de la CAF :

Dans le cadre du Contrat de Territoire Global avec la CAF du Morbihan, la Commune a perçu en prestation pour toutes les structures de la petite enfance (crèches, lieu accueil enfant parent et Relais Petite Enfance) 421 938 € contre 377 045 € en 2023, augmentation due à la Prestation de Service Unique (PSU).

Concernant la jeunesse, il a été perçu 49 123 € pour les mercredis loisir, vacances loisirs et Activité bonus contre 47 562 €.

Pour l'exercice 2025, il est prévu d'inscrire une prestation prudente 378 700 € pour la petite enfance et 56 000 € pour les mercredis et vacances loisirs.

3 -Les autres dotations :

En 2024, l'Etat continue de subventionner la compensation de la mise en place des repas à 1€ pour les familles du quotient familial A, soit 32 952 €.

S'ajoutent d'autres recettes :

- Des remboursements au titre du FIPHP (5 000 €), de l'organisation des élections (3 553 €), du recensement (18 097 €) ;
- Remboursement par GMVA des abandons de déchets pour 23 000 €.

En 2025, le dispositif du repas à 1 € est reconduit et à cela s'ajoute :

- La subvention de l'Etat au titre du Fond Innovation Pédagogique pour le projet de l'école Guyomard (27 390€) dont l'opération devrait s'achever au cours de l'année 2025

- Remboursement par GMVA des abandons de déchets pour 14 000 € et pour le ramassage des déchets de mégots sur la voie publique pour environ 9 000 €.

F – Chapitre 75 - Les autres produits de gestion courante

En 2024, NEO RESTAURATION a versé un loyer pour la somme de 36 300 €. A cela s'ajoute les locations des salles et autres produits divers pour un montant de 38 436 €

- Montant total des locations immobilières : 74 736 €
- Montant des locations de terrains : 1 327,31 €

En 2024, la collectivité a perçu dans le cadre des remboursements de sinistres la somme de 100 235€, dont 75 600 € de la dommages ouvrages à Grain de sel.

En 2024, Le montant total du chapitre 75 est de 177 929 €

Pour 2025, il est prévu d'inscrire 103 110 € au chapitre 65 dont 67 760 € de locations immobilière, location de terrain 1 850 € et 33 500 € de remboursement de sinistres

G -Chapitre 76 – Les Produits financiers

Ce chapitre ne prévoit plus aujourd'hui qu'un faible montant au vu de produits de participation.

H - Chapitre 77 – Les produits exceptionnels

En 2024, ce chapitre a pris en compte :

- Des recettes de cessions pour un montant de 23 900 € ;
- Annulation de mandats antérieurs pour 432 €

En 2025, il est prévu la somme de 3 000 €

I – Chapitre 78 – Reprise sur provision pour dépréciation

En 2024, ce chapitre a fait une reprise sur les provisions pour dépréciation pour la somme de 858 € (chapitre 68) suite à certaines dettes honorées et des admissions en non-valeur.

En 2025, aucune prévision budgétaire.

J - Chapitre 042 – Transferts de charges entre sections

En 2024, ce chapitre présente, pour un montant de 97 614 €, soit :

- L'amortissement des subventions pour 27 649€ ;
- Les travaux en régie pour 69 964 €.

En 2025, il est prévu une inscription de :

- De 25 000 € pour l'amortissement des subventions ;
- De 60 000 € pour les travaux en régie.

En conclusion,

En section de fonctionnement, le **compte administratif 2024** a clôturé avec un excédent de 2 035 757,54 €, soit +16,16% (+283 238€) par rapport au résultat 2023.

Ce résultat vient abonder la section d'investissement du **budget prévisionnel 2025**, pour participer à l'autofinancement des investissements.

En 2025, la municipalité a pour objectif de dégager un excédent de 1 550 465 €, qui viendra aussi abonder les recettes de la section d'investissement en 2026.

III - LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

A - En 2024, les deux principaux chantiers de la commune ont été achevés dans leurs travaux mais pas dans les paiements :

- La construction de la Maison des habitants pour un montant de 595 445 en 2024 et le solde 168 870 € pour 2025 ;
- La rénovation du centre sportif Le Derf pour un montant de 1 071 738 € en 2024 et le solde de 112 057 € pour 2025 ;

Parallèlement, la municipalité a poursuivi les projets suivants :

- La poursuite de l'aménagement de Cœur du Poulfanc pour 528 460 € ;
- La finalisation de la mise aux normes des modulaires qui accueillent le Point jeunes à côté de Cousteau 88 474 € ;
- Le lancement avec Morbihan énergie d'un projet de modernisation d'une partie de l'éclairage public, afin d'en réduire la consommation énergétique ;
- Le lancement des travaux pour la réalisation du réaménagement de la rue des Ecoles, dans le cadre de la mise en place d'une autorisation de programme.
- Le déploiement de la stratégie de pollinisation, qui va réorienter la politique de gestion différenciée des espaces verts de la commune ;

Afin d'améliorer les conditions de travail des services, des acquisitions ont été faites pour :

- Un logiciel pour la gestion des salles et pour les marchés publics ;
- L'acquisition d'un robot tondeuse, un manuscopique et un micro-tracteur
- L'acquisition d'un camion pour les services techniques, un véhicule pour la police municipale.

Quelques chiffres en synthèse 2024 :

- Déficit d'investissement antérieur reporté 2023 : -1 656 196.46 €
- Résultat de l'exercice 2024 : +79 843 ,46€
- Résultat cumulé 2024 : - 1 576 353 €
- Remboursement du capital : 853 175,94€
- Dépenses d'équipements réalisées : 3 494 434,80€
- Restes à réaliser : 641 015,15€.

B - En 2025, seront donc poursuivis les projets suivants :

- La réalisation des aménagements des extérieurs Le Derf pour un montant de 400 000€ ;
- Les travaux pour la réalisation du réaménagement de la rue des Ecoles 735 369 €

La commune lance par ailleurs plusieurs projets qui se dérouleront sur plusieurs années :

- Le lancement de la politique de modernisation des chaudières et réseaux des principaux bâtiments énergivores de la commune 255 000 € ;
- La mise en œuvre de l'accessibilité des salles communales au sein de la résidence autonomie pour 140 000 € ;
- Le lancement d'un projet de réhabilitation de certaines portions de réseaux routiers, pour en améliorer la sécurité et intégrer des modalités permettant le développement des mobilités douces pour 130 000 €.
- La réhabilitation de la piste d'athlétisme pour 120 000 € ;
- Réaménagements de la Baie des lutins pour proposer 4 places supplémentaires pour 50 000 €.

Enfin, plusieurs études sont programmées, pour :

- Le diagnostic des terrains de grands jeux pour 15 000 € ;
- L'étude et travaux sur la réfection du toit terrasse de la mairie pour installer du photovoltaïque pour 75 000 € ;

- Réflexion sur les équipements de l'enfance culture au Poulfanc pour 30 000 € ;
- L'état des lieux de la mise en œuvre de la transition écologique au sein de la collectivité.
- La réalisation de travaux d'Eaux Pluviales Urbaines pour un montant de 499 086 € pour le compte de GMVA (aux abords Le Derf 135 800 €, rue des Ecoles 260 000 €, dans la tranche 3 de cœur de Poulfanc 53286 € et 50 000 € d'étude rue de Bélorsen et pendant les travaux de réfection de voiries. Ces travaux sont remboursés à l'euro par GMVA qui a la compétence.

Comme chaque année, la commune prévoit le versement pour l'attribution de compensation pour la gestion des zones d'activité économique, les eaux pluviales 163 600 € et le financement de la création de logements sociaux, soit 64 000 € au titre de 2025.

Quelques chiffres en synthèse 2025 :

- Déficit d'investissement antérieur reporté 2024 : - 1 576 353€
- Le remboursement du capital de la dette : 755 000 €
- Les dépenses d'équipements inscrites : 3 390 M€

IV - LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Elles se décomposent en 5 grands types de recettes.

A - L'excédent de fonctionnement de l'année 2023 a été reversé à la section d'investissement 2024 pour la somme de 1 752 519,32 €.

En 2025, l'excédent de fonctionnement constaté en 2024 est affecté en globalité en investissement pour la somme de 2 035 757,41 €

Il est espéré, en 2025, la réalisation d'un excédent de fonctionnement de 1 550 465€ qui servira à autofinancer les investissements 2025.

B - Les dotations aux amortissements, qui constituent le second apport de la section de fonctionnement à l'autofinancement de l'investissement sont :

- En 2024 : reversement de 394 140,80€ ;
- En 2025 : reversement en légère augmentation de 439 600 €.

C - Le FCTVA et la Taxe d'aménagement, pour des montants qui évoluent en fonction des investissements de l'année précédente :

- Versement de la TA :
 - En 2024 : 134 916,09 € ;
 - En 2025 : 120 000 €.
- Le FCTVA :
 - En 2023 : 439 886,71 € ;
 - En 2024 : 450 000 €,

D - Les Subventions encaissées, évoluant de la même façon que le FCTVA et la Taxe d'aménagement :

- En 2024 : 456 290,36 €
- En 2025 : 1 132 112,25 € de notifiées qui seront versées au fur et à mesure de l'avancement des travaux.

E - Un emprunt d'équilibre, souscrit selon les besoins

- En 2024 : 1 150 000€, dont 190 000 € d'emprunt à taux 0% accordé par la CAF du Morbihan pour la construction de la Maison des habitants et le solde de 400 000€ d'emprunt contractés en 2023) et un tirage d'un nouveau prêt de 750 000 € en octobre ;
- En 2025 : un montant de 214 161,28 € d'emprunt d'équilibre est inscrit au budget dont 10 000 € du solde du prêt à taux zéro.

F – Remboursement de travaux

En 2025, il est prévu un remboursement de 499 086 € par GMVA de travaux d'eaux pluviales.

Il est aussi prévu en Opération Patrimoniales (O41), l'intégration de la tranche 3 des travaux Cœur du Poulfanc pour la somme de 709 786 €.

Après cette intégration, ces travaux seront soumis au FCTVA en 2026.

LE BUDGET ANNEXE RESERVE NATURELLE

A - Au titre de l'exercice 2024,

1 - Pour la section de fonctionnement :

- Le résultat de l'exercice est un déficit de - 12 268 ,89€ ;
- Le résultat cumulé est de +7 790,29 €.

Les dépenses ont augmenté de 11 ,2 % par rapport à 2023 :

- Les charges à caractère général ont largement progressé, cela est dû à l'accueil en résidence d'artiste de Liz HASCOET dans le cadre de la muséographie pour 6 000 € qui bénéficie d'une subvention du Fonds vert
- L'explosion des consommations d'énergie suite au doublement du tarif et à une anomalie de relevé de compteur qui sera régularisé sur l'exercice 2025 ;
- Des charges de personnel, liées à la mise en place de la protection sociale complémentaire : +4,80% ;

Parallèlement, les produits ont légèrement baissé de -2,40 %, du fait d'un été mitigé et d'une baisse d'environ 300 entrées. Les dotations ont progressé de 3,4 % dont l'augmentation de la subvention de la commune + 1000 € ainsi que celle de la DREAL.

2 - Pour la section d'investissement :

- L'achat d'une autolaveuse et l'installation d'antidérapants sur le platelage ont été réalisés.
- Par contre, la réalisation des travaux de renouvellement des panneaux muséographiques installés dans les observatoires et à l'entrée du site (route, parking et centre nature) ainsi que le balisage, ont été mis en restes à réaliser pour un montant de 27 833, 69 €.

Ces travaux seront achevés au cours du 1^{er} trimestre 2025.

Les recettes d'investissement proviennent essentiellement de la dotation aux amortissements. Les subventions en lien avec les opérations ci-dessus ont été reportées pour un montant de 26 297,20 €

Le résultat d'investissement de l'exercice se clôture avec

Un déficit de -10 423,52 € au titre de l'exercice ;

- Un excédent cumulé de +2 905,81 €.

Ainsi, le résultat budgétaire cumulé du budget annexe de la Réserve est de +10 696,10 € en 2024.

B - Au titre de l'exercice 2025,

1 - La section de fonctionnement baisse de 4,51 % par rapport au CA 2024. L'objectif étant de retrouver de l'autofinancement.

- Des dépenses à caractère général verront la finalisation du projet culturel avec Liz Hascoët et le retour à la normale des consommations d'énergies : -15,15 % ;
- Des charges de personnel, liées à l'augmentation des cotisations CNRACL de 3 points : +3,44% ;
- De la perspective du reversement d'une partie de l'excédent 2024 en section d'investissement.
- La provision pour les journées déposées sur le compte épargne-temps de 3 800 €.

Les recettes de fonctionnement sont évaluées à +9 % par rapport au CA 2024.

- Augmentation du nombre entrées pour revenir comme en 2023 ;
- Augmentation de la subvention d'équilibre de 33 000€ à 34 000€.

2 - En section d'investissement, sont inscrits en dépenses, en plus des restes à réaliser :

- Une étude hydraulique des digues pour faire face au submersion marine : 10 000 €
- Le rayage des marais pour 3 500 €
- Achat d'un graveur +1 100 €

En termes de recettes, ce budget bénéficie :

- De subventions au titre du Fonds vert et du FEDER pour 26 297 € qui sont en report ;
- Des amortissements et des excédents d'investissement reporté et du virement de la section de fonctionnement.

Les intempéries et la montée des eaux sur certains secteurs de la réserve ont un impact de plus en plus fort. Des diagnostics sont programmés, en parallèlement de l'intégration de la réserve dans le périmètre d'étude de la gestion du trait de côte portée par GMVA.

LE BUDGET DES PORTS DE SENE

A - Au titre de l'exercice 2024

1 - Pour la section de fonctionnement :

- Le résultat de l'exercice est de +5 518,70 €, soit un excédent de 10 952 € pour la partie Concession et un déficit de - 5 433,34 € pour la partie mouillages ;
- Le résultat cumulé est de 239 788,88 €.

Les dépenses de fonctionnement ont diminué -7,30 %, par rapport à 2023, avec :

- Une diminution des dépenses à caractère général de -8.45%, du fait de la baisse du prix de carburant ;
- La diminution des frais de personnel due à la fin du remplacement d'un agent absent en 2023 ;
- L'augmentation de la redevance de l'Etat au titre de l'AOT de +10,31% ;

Les recettes de fonctionnement ont baissé de -9,25%, avec :

- La baisse du prix de carburant sur les ventes aussi ;
- La stabilisation des redevances des mouillages malgré l'augmentation de la tarification de 3,5% car 32 mouillages ont été supprimés ;
- L'augmentation des mises à disposition de personnel, dans le cadre des revalorisations salariales.
- La reprise sur les provisions pour risques d'impayés : +6 319 €

Malgré les augmentations tarifaires, le budget des ports dégage un résultat de fonctionnement fragile.

2 - Pour la section d'investissement :

En 2024, ont été réalisés les travaux suivants :

- L'entretien des aménagements portuaires (5 200€) avec le marché à groupement de commandes de la Région ;
- L'achat d'équipements : ordinateur portable et un lecteur badge 1 476 €.
- Le solde de l'étude sur l'avenir de Port-Anna (25 428€).

La section d'investissement se clôture dans les conditions suivantes :

- Le résultat de l'exercice est de -24 825,67€ ;
- Le résultat cumulé est de +108 292,08 €.

La trésorerie afférente à la gestion de la concession portuaire de Port Anna servira, entre autres, à autofinancer des travaux qui seront validés par la Région et la Commune, dans le cadre du projet de développement de la concession.

La concession de Port Anna a été renouvelée pour une année supplémentaire, afin de concrétiser les 3 grandes orientations approuvées par la Région : réflexion sur la proposition de nouveaux services, mise en place d'un mix énergétique et adaptation des équipements pour améliorer la prise en charge des usagers actuels et futurs.

B - Au titre de l'exercice 2025,

1 - La section de fonctionnement prend en compte :

- En dépenses de fonctionnement :
 - L'augmentation des charges avec la mise en place de l'enlèvement des épaves, des assurances, des contrats de prestations, d'achats de fournitures ;
 - L'augmentation des frais de personnel due à l'augmentation des cotisations retraites ;
 - Légère baisse de la redevance de l'Etat au titre de l'AOT 2025 de -1,70% ;
 - L'incertitude sur le prix du carburant.
- En recettes de fonctionnement :
 - A compter de 2025, dans le cadre de l'AOT, la commune ne pourra plus attribuer à des demandes temporaires, les 20 places non utilisées réservées par l'Etat à des professionnels de la mer ;
 - Une augmentation des tarifs de +6,5 % sur la redevance mouillage a de nouveau été validée lors du conseil municipal du 5 décembre 2024.
 - Mise en place d'une taxe passager de 0,30 € par passager à l'embarquement.

2 - En section d'investissement, il est prévu :

- L'entretien des infrastructures et des équipements
- Le lancement d'une étude de diagnostic port propre.
- L'installation de mouillage innovant avec une subvention en contrepartie.
- L'acquisition d'un véhicule Goupil
- La continuité des dépenses pour les études et le recrutement d'un maître d'œuvre pour accompagner le développement de Port-Anna ;

La commune et la Région Bretagne continuent de discuter de l'évolution de la concession de Port Anna qui doit prendre effet au 1^{er} janvier 2026. Il s'agit pour la ville de mettre en œuvre les orientations de la Région en matière de stratégie portuaire.

La Région Bretagne a demandé la (re)création d'un budget annexe spécifique à la gestion de cette concession en 2026.